

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1511

présenté par

M. Bouyx, Mme Grandjean, Mme Bureau-Bonnard, Mme Janvier, Mme Bagarry, M. Mbaye,
M. Claireaux et M. Vignal

ARTICLE 29

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.